

gitif sans la permission expresse de l'abbé. Que si quelqu'un contrevient aux présentes dispositions et viole l'immunité que nous octroyons, nous le condamnons à payer cent livres d'or du meilleur titre, dont la moitié sera acquise à notre trésorerie, et l'autre audit monastère, à son abbé et à ses moines ».

Cette pièce est datée de l'an 923, l'an 3 du règne du pieux Hugues, à Vienne ¹.

Au cours du x^e siècle, il semble que le monastère dut souffrir, soit de nouvelles dévastations, soit d'une crise de croissance provenant du peu de rapport des bâtiments conventuels et de sa renommée grandissante. Tout ce que nous en savons, c'est que l'archevêque de Vienne, Thibaud ² ou Théobald, qui occupait le siège de la métropole entre les années 952 et 1000, commença sa réédification. C'était du reste un ancien élève des moines de Saint-Chef, et, comme le comte Hugues, il leur témoignait ainsi sa reconnaissance. Thibaut fut canonisé et a laissé le renom de la plus grande activité épiscopale.

Nous ne savons pas quelle fut exactement sa part dans l'œuvre de réfection. M. Teste ³ a prétendu que les trois nefs de l'église abbatiale ont été élevées au cours de la deuxième moitié du x^e siècle et que le plan primitif de l'édifice devait être celui d'une basilique sans transept, terminée par une abside accompagnée de deux chapelles. Il ajoute que sur les sept travées d'arcade, supportées à l'origine par des piliers carrés, le chœur placé en avant de l'abside devait en occuper deux ⁴.

Saint Thibaud, si l'on en croit la tradition et les bénédictins de Saint-Maur, aurait été enterré à Saint-Chef ⁵, l'historien Charvet prétend au contraire qu'à sa mort, qui survint en l'an 1000, il fut inhumé dans la cathédrale de Vienne.

1. Collombet et Louvet la datent de 928. Charvet ne cite pas cette charte.

2. Alias Thibaut et Thibault.

3. In *Essai Archéologique sur le monastère et l'église abbatiale de Saint-Chef en Dauphiné*, *Revue du Lyonnais*, nouvelle série, t. IV, 1852, p. 85.

4. M. Teste ajoute : « Cette disposition pourrait être démontrée par l'existence de trous pratiqués, par deux et par trois, dans le tympan des deux arcades correspondantes, et aboutissant à des vases de poterie, dans le but de répercuter la voix des chantres ».

5. *Voyage litt.*, Paris, 1717, in-4^o, p. 252.